

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT		COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN	
COMPETENCES OBLIGATOIRES	MODES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE	COMPETENCES EQUIVALENTES (sources statuts)	MODES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE
<b>ECONOMIE</b>		<b>11.2 Développement économique</b>	
<p><b>Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique.</b></p> <p>Sont communautaires les ZI du Péroux, ZA Le Perthuis, ZA la Gare, ZA la Grande Fabrique, ZA de l'Allier, ZA le Pont Rouillard.</p> <p>Sont déclarées d'intérêt communautaire : toute création nouvelle ou toute extension de zones existantes.</p>	la CCMP ne gère que les zones communautaires, pas les communales. Elles sont gérées dans le cadre d'un budget annexe.	<p><b>a. Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire actions de développement économique d'intérêt communautaire</b></p> <p><b>Zones d'activité :</b></p> <p>Sont déclarées d'intérêt communautaire : ZAE des Bretteaux à Saint Michel sur Rhône, ZAE de Guilloron à Maclas, ZAE de la Bascule à Saint-Pierre-de-Boeuf</p>	La CCPR gère les zones d'activités dans le cadre d'un budget annexe
<b>Les actions de développement économique, et notamment :</b>		<b>Actions de développement économique :</b>	
<p><b>Ateliers-relais communautaires : construction et gestion. Sont déclarés d'intérêt communautaire : l'atelier relais du Perthuis à St Sauveur en Rue, celui de St Genest Malifaux et les ateliers –relais futurs</b></p>	Actuellement, la CCMP possède 2 bâtiments relais, à St Sauveur en Rue et St Genest Malifaux, ainsi qu'un bâtiment Industriel à Bourg-Argental. Ils sont gérés dans le cadre d'un budget annexe.	Sont reconnues d'intérêt communautaire : - les interventions en matière d'immobilier d'entreprises, sur les ZA communautaires et sur le tènement immobilier situé "ZA du Planil – 42 410 Pélussin (sections AK n° 38-39-40-48)" permettant d'apporter une aide et un soutien nécessaire à toute initiative afin de créer ou maintenir des emplois et apporter une richesse nouvelle et une promotion du territoire.	Dispose d'un crédit bail avec une société dont le remboursement arrivera à terme en 2020
<p><b>Les opérations d'animation et de dynamisation de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture</b></p>	la CCMP a mis en place un service d'accueil des porteurs de projets. Elle a participé à l'ORC Pilat.	<p>l'accompagnement à la création et au maintien d'entreprises en lien avec les Chambres Consulaires et les autres partenaires économiques</p> <p><b>b. Opération Rurale Collective</b></p> <p>Participation à l'Opération Rurale Collective (ORC) du Pilat</p>	la CCPR a mis en place un service d'accueil des porteurs de projets. Elle a participé à l'ORC Pilat.
<p><b>La contractualisation avec le Département de la Loire et la Région Rhône-Alpes sur des politiques de développement intercommunal</b></p>	la CCMP est signataire d'un contrat de Station durable de Moyenne Montagne avec la Région Rhône-Alpes et d'un Contrat de Développement Touristique avec le département de la Loire.	Participation à toute procédure contractuelle de développement local et à tout dispositif d'aménagement du territoire concernant l'espace communautaire.	Adhère au Syndicat Mixte Rhône PLURIEL porteur d'un CDDRA
<p><b>Participation aux réflexions en matière d'emploi (Maisons de l'Emploi)</b></p>	actuellement, la CCMP réfléchit dans le cadre de son schéma de mutualisation, à la participation aux Missions Locales.		
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE</b>		<b>11.1 Aménagement de l'espace communautaire</b>	
<b>Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de secteur</b>	la CCMP adhère au Syndicat Mixte du SCOT Sud Loire.	<p>Schéma de Cohérence Territoriale : Membre du syndicat mixte, créé par arrêté du 28 décembre 2001 pour la mise en place et la gestion du SCOT.</p> <p>Schéma de secteur</p>	<p>la CCPR adhère au Syndicat Mixte du SCOT des Rives du Rhône</p> <p>Pas de schéma engagé</p>
<b>Zones d'Aménagement Concerté entrant dans le cadre des zones d'activités d'intérêt communautaire</b>	pas de projet engagé	Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : sont déclarées d'intérêt communautaire, toutes zones supérieures à 10 hectares	Aucune ZAC concernée
<b>Gestion du droit des sols : organisation pour le compte des communes membres volontaires d'un service « instruction des actes et autorisations du droit des sols » défini dans le cadre d'un conventionnement</b>	la CCMP exerce le service en interne pour le compte de 9 communes de son périmètre.	Gestion du droit des sols : organisation pour le compte des communes membres d'un service « instruction des actes et autorisations d'urbanisme » défini dans le cadre d'un conventionnement, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015	LA CCPR assure cette gestion pour le compte de ses 14 communes depuis mai 2015

<b>CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE</b>			
<b>La voirie interne et la voirie signalée d'accès aux zones d'activités reconnues d'intérêt communautaire</b>	la CCMP ne s'occupe que des voiries d'accès des ZA et ZI communautaires.		
<b>PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT</b>		<b>12.2 Protection et mise en valeur de l'environnement</b>	
<b>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés</b>	la CCMP a délégué l'exercice de cette compétence au SICTOM Velay Pilat avec d'autres EPCI de la CC de Loire Semène (43) et du Pays de Montfaucon (43).	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	
<b>Aménagement de rivières dans le cadre de procédures contractuelles opérationnelles :</b> <i>financement des structures animatrices</i> <i>études</i> <i>travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve sur les cours d'eau et petit entretien sélectif des berges</i> <i>aménagement de seuils et d'ouvrages piscicoles</i>	pour cette comp., la CCMP adhère au Syndicat des 3 rivières (Syn. d'études et de travaux) avec plusieurs EPCI du 42 et du 07 pour la Déôme elle conventionne avec le SICALA, Syndicat Mixte de Haute-Loire, pour la Semène et avec St-Etienne Métropole pour le Furan et l'Ondaïne.	Gestion des rivières : études et travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau	LA CCPR adhère au Syndicat des 3 rivières
<b>Etudes liées à la résorption des points noirs agricoles</b>	cette opération est menée auprès des agriculteurs, en collaboration avec le Département 42.		
<b>Charte paysagère : maîtrise d'ouvrage</b>	cette opération a été menée avec le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Pilat.	<b>11.1 Aménagement de l'espace communautaire</b> Charte paysagère : la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage de la charte paysagère.	Opération menée à l'initiative du PNR du Pilat dans le cadre de sa précédente charte n'ayant abouti à aucune action.
<b>Etudes et/ou réalisations des projets de technologies innovantes (éolien, hydraulique, solaire) pour un développement durable conformément à la Charte du Parc naturel régional du Pilat</b>	concernant l'hydraulique, la CCMP a signé une convention d'intérêt commun avec le SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) pour la construction d'une microcentrale sur la Déôme. Concernant l'éolien, la CCMP est à l'initiative d'un projet éolien participatif. Elle adhère à la SEM Soleil qui elle-même a des parts dans la société par actions simplifiée, la SAS des Ailes de Taillard, avec les citoyens et le développeur Quadran.		
<b>AUTRES COMPETENCES</b>			
<b>POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE</b>			
		<b>12.3 Politique du logement et du cadre de vie</b>	
<b>Programme Local de l'Habitat : élaboration, animation, suivi et financement</b>	la CCMP a mis en place ce PLH en 2012, en conformité avec le SCOT. Elle a confié l'animation au PACT Loire.	§ Programme Local de l'Habitat	PLH en cours prorogé jusqu'en 2018. Accord du conseil pour la conduite d'un deuxième PLH devant être opérationnel en 2018 (étude venant de démarrer).
<b>Opérations Programmées d'Aménagement de l'Habitat : étude, animation, suivi et financement</b>	après plusieurs OPAH, la CCMP a lancé un PIG dédié, sur le programme "Habiter Mieux".	§ Opérations programmées d'amélioration de l'habitat : OPAH	Compétence jamais exercée et ayant vocation à être supprimée
<b>Opération Programmée de l'Amélioration de la Thermique des Bâtiments : participation au financement</b>	cette opération, menée avec le PNR du Pilat, est achevée.	§ Participation à l'Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments : OPATB	cette opération, menée avec le PNR du Pilat, est achevée.

OPERATIONS TOURISTIQUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE			
<b>Equipements touristiques d'intérêt communautaire :</b>		<b>13.4 Tourisme</b>	
<i>L'aménagement, la gestion, le développement et la promotion de l'Espace Nordique du Haut-Pilat, des Via Ferrata de Planfoy, du site de la Croix de Chaubouret</i>	la CCMP gère 3 Domaines Nordiques (Le Bessat-Les Grands Bois, St-Régis du Coin et Burdiges) et un site de Dévalkart (Graix). Elle perçoit des redevances au travers d'une régie, dans le cadre d'un budget annexe. La gestion du dispositif est confiée par convention à l'office de tourisme de la CCMP, la Maison du Tourisme du Pilat. A la Croix de Chaubouret, se trouvent une salle hors sac (Graix) , le front de neige avec fil neige et ludoski (Le Bessat) et une aire d'accueil de camping car (le Bessat). Concernant le Pôle vertical (Planfoy), il dispose de 2 via ferrata, dont une avec tyrolienne et d'un parcours montagne. Elle a signé une convention avec le Comité Départemental Montagne et Escalade de la Loire pour l'entretien et la maintenance.	Création, aménagement, entretien et gestion des équipements structurants reconnus d'intérêt communautaire. Est reconnu d'intérêt communautaire : la base de loisirs à Saint-Pierre-de-Boeuf regroupant le camping de la Lône, l'espace détente (y compris le plan d'eau et la Maison de la Lône) et l'espace eaux vives.	LA CCPR gère l'ensemble de la base de loisirs, dans le cadre d'une régie autonome depuis cette année (l'espace eaux vives en régie depuis 2007). Importants travaux de requalification du site engagés depuis 2007 avec achèvement en 2015 par la Maison de la Lône
<b>Aménagement touristique de la Forêt de Taillard à Saint-Sauveur-en-Rue et de la Base de Loisirs des Régnières à Saint-Sauveur-en-Rue</b>	ces actions étaient liées à des financements européens, au début des années 2000. Pour l'aménagement de la forêt de Taillard, il s'agissait du site d'Aiguebelle. L'opération de la base de loisirs, quant à elle, est terminée.		
<b>Les actions de promotion et d'animation concernant le territoire dans sa globalité</b>	la CCMP participe à diverses opérations de promotion, dont cette année la Foire Internationale de St-Etienne.		
<b>Accueil et information touristique (Offices de Tourisme / Syndicats d'Initiatives)</b>	la CCMP conventionne avec la Maison du tourisme du Pilat, son Office de Tourisme 3*, qui est également celui de la CC du Pilat rhodanien, celui de la région de Condrieu et celui du PNR Pilat.	Participation, par convention, au fonctionnement et à l'investissement de la Maison du Tourisme	la CCPR conventionne avec la Maison du tourisme du Pilat, son Office de Tourisme 3*, qui est également celui de la CCMP, celui de la région de Condrieu et celui du PNR Pilat.
		<b>12.1 Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire</b>	
<b>Pistes cyclables : Etude et réalisation Voie Verte et Véloroute sur le tracé de l'ancienne voie ferrée</b>	la CCMP travaille actuellement à l'avancement de cette action sur le plan des études et des infrastructures. Pour le volet promotionnel, elle adhère à l'Entente Via Fluvia, avec 6 autres EPCI, la CC de l'Emblavez (43), des Sucs (43), du Pays de Montfaucon (43), l'Agglo d'Annonay (07), Vivarhône (07) et Porte de Drômardèche (26).	La véloroute, voie verte du Léman à la mer (ViaRhôna) « tronçon de Vérin à Saint-Pierre-de-Boeuf » est reconnue d'intérêt communautaire	Tronçon réalisé en 2008 et disposant de trois aires d'accueil (Vérin, Chavanay et Saint-Pierre-de-Boeuf) . Travaux de réfection de la chaussée entrepris en 2015 sur 2,5 km
<b>Signalétique touristique définie dans un schéma conformément à la charte de signalisation du Parc naturel régional du Pilat</b>	la CCMP s'appuie sur la Charte de Signa du PNR Pilat et a équipé la majeure partie de ses communes en signa.	Mise en œuvre d'une signalétique d'information locale sous forme de microsignalisation	Marché de fourniture et pose en cours. Opération à conduire entre 2016 et 2018
<b>Soutien technique et financier à la création d'hébergements ruraux de loisirs (gîtes ruraux et chambres d'hôtes réalisés par des tiers, privés ou publics)</b>	la CCMP a financé au début des années 2000 ces hébergements, mais cette opération n'a pas été activée depuis plusieurs années.		
<b>le Petit Patrimoine</b> Réalisation d'Inventaires relatifs à des petits patrimoines à caractère architectural, culturel, historique, vernaculaire, naturel, environnemental... Mise en valeur du petit patrimoine d'intérêt communautaire. <i>Est déclaré d'intérêt communautaire :</i> - Croix situées sur le chemin des croix de Saint-Sauveur-en-Rue,  - Site du Noharet	après la réalisation d'un inventaire et d'une étude de mise en tourisme, la CCMP se lance, dans le cadre de ses procédures contractuelles, dans un programme de signalétique isolée dans les 16 communes et dans la création de 4 aventure-jeux.	Réalisation d'une étude portant sur la valorisation paysagère et architecturale et sur le petit patrimoine du territoire	Etude non engagée

<b>SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS</b>			
Soutien des actions et subventions aux Associations œuvrant dans le domaine culturel, sportif, environnemental, social, intervenant sur le territoire de la Communauté de Communes, pour des actions et/ou des manifestations rentrant dans la politique approuvée annuellement par le Conseil Communautaire.	chaque année, la CCMP finance des opérations associatives, essentiellement des événements. Par ailleurs, elle finance les 2 centres musicaux associatifs, ainsi que actions sur la parentalité, avec l'Espace Déôme et l'AFR de St Genest Malifaux.		
<b>ACTION SOCIALE</b>			
Création d'un établissement public intercommunal chargé de la gestion et de l'administration d'un établissement médico-social accueillant des adultes handicapés sur la commune de Saint-Julien-Molin-Molette,	la CCMP a permis la création de l'établissement "foyer d'accueil médicalisé du Pilat à St Julien Molin Molette.		
Réalisation d'études sur des projets sociaux : - lié à la petite enfance, à la jeunesse et à la contractualisation avec la CAF - liés au projet de Maison de l'Autonomie, portée par le Conseil Général de la Loire	la CCMP a recruté en 2008 une coordinatrice PEEJ. La CCMP est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et les 16 communes.  cette opération a permis de mener une étude en collaboration avec la CC du Pilat rhodanien.	Signature d'un contrat enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales.  Etudes et diagnostics des besoins en matière de services aux personnes dépendantes.	la CCPR a recruté en 2014 une coordinatrice PEEJ. La CCPR est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, la MSA et les 14 communes.  Etude en collaboration avec la CCMP
Création, extension, aménagement, entretien et gestion d'équipements sociaux d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : - les crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants existants et futurs - le Relais Assistantes Maternelles Parents-Enfants	la CCMP gère 4 établissements : une crèche et jardin d'enfants de 40 places, en régie directe sur Bourg-Argental. Concernant les crèches de Jonzieux, Planfoy et St Genest Malifaux, elles sont gérées dans le cadre d'une Délégation de Service Public par une association, le CLAFR.  il est géré en régie par la CCMP, avec une animatrice.	<b>13.2 Petite enfance (moins de 6 ans)</b> Etudes et diagnostics des besoins en matière de petite enfance  Gestion du Relais d'Assistants Maternelles.  Création et gestion d'établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans à l'exclusion de l'accueil péri-scolaire	Réalisés en 2008 ayant conduit à la réalisation de 3 établissements  La CCPR dispose d'un agent pour l'animation du RAMPE  4 établissements (dont 2 regroupés en 1 multisite) à Pélussin, Maclas, Saint-Pierre-de-Bœuf et Vérin. 2 gérés par une SPL et deux autres par une association. A terme les 4 établissements seront gérés par la SPL
		Soutien aux associations proposant un service d'écoute, d'information, de coordination et d'orientation pour les enfants de moins de six ans présentant des difficultés de langage, de comportement, d'apprentissage ou de socialisation.	Aide annuelle accordée au fonctionnement de l'association le Chapi
<b>TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)</b>			
Réflexion sur les Technologies de l'information et de la communication  Elaboration d'une stratégie visant à développer les infrastructures, les services et les usages en matière de Technologies de l'Information et de la Communication sur le territoire de la Communauté de Communes,  Participation aux côtés des partenaires locaux, régionaux, voire nationaux et autres à la mise en œuvre d'une politique d'extension du réseau haut-débit,  Mise en œuvre de tout outil permettant une application de cette stratégie.	la CCMP a signé une convention avec le SIEL pour le déploiement de la fibre optique dans le cadre de l'opération THD42. elle va cofinancer cette opération grâce à un fonds de concours. Les communes vont également participer aux côtés de la CCMP. Le déploiement va s'échelonner jusqu'en 2018.	Développement des technologies de l'information et de la communication et notamment :  · Élaboration d'une stratégie visant à développer les infrastructures et les usages en matière de Technologie de l'Information et de la communication sur le territoire communautaire.  · Participer, aux côtés d'autres partenaires, à la mise en œuvre d'une politique d'extension du haut débit.  Mise en œuvre de tout outil permettant une application de cette stratégie.	la CCPR a signé une convention avec le SIEL pour le déploiement de la fibre optique dans le cadre de l'opération THD42. Elle va cofinancer cette opération grâce à un fonds de concours. Le déploiement va s'échelonner jusqu'en 2017.
		<b>COMPETENCES DIFFERENTES</b>	
		<b>12.2 Protection et mise en valeur de l'environnement</b>  Eau : Production, traitement, transport et distribution d'eau potable	La CCPR dispose de cette compétence depuis 2013. 6 contrats gérés en DSP (dont 5 jusqu'à fin 2019) et 1 contrat de prestation de service

		<p><b>12.4 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à l'enseignement musical en milieu scolaire : enseignement de la culture musicale</li> <li>- Aide pédagogique : fourniture du matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'aide pédagogique (RASED) en direction des élèves de l'enseignement primaire.</li> <li>- Participation financière relative à la scolarisation des enfants inscrits en CLIS</li> <li>- Aménagement, entretien et gestion du cinéma à Pélussin</li> <li>- Aménagement, entretien et gestion de la Médiathèque à Pélussin</li> <li>- Réseau de lecture publique</li> <li>- Transport vers les équipements culturels communautaires en faveur des élèves du primaire, dans la limite d'un déplacement par an et par classe (<i>au-delà, les communes peuvent participer au financement du transport</i>)</li> <li>- Participation aux frais de fonctionnement du gymnase de Pélussin relatifs à son utilisation par les élèves du Collège Gaston Baty</li> </ul>	<p>Géré dans le cadre d'un marché public (titulaire : Centres Musicaux Ruraux)</p> <p>Equipement géré en régie depuis 2006</p> <p>Transférée par la Mairie de Pélussin à la CCPR en 2010. Gérée en régie</p> <p>Coopération entre la médiathèque et les bibliothèques du Pilat Rhodanien pour la circulation des ouvrages entre ces équipements culturels.</p>
	DOCUMENT DE TRAVAIL	<p><b>12.5 Assainissement collectif et assainissement non collectif</b></p> <p>Gestion du service public de l'assainissement non collectif. Sont reconnus d'intérêt communautaire le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif et l'incitation, auprès des propriétaires, à leur réhabilitation.</p>	<p>Service assuré en régie suite aux dissolutions du SIPANC et du SIANC, sur l'ensemble du territoire depuis juin 2014</p>
		<p><b>13.1 Personnes Dépendantes</b></p> <p>Coordination des services en faveur des personnes dépendantes</p> <p>Réflexion et mise en œuvre d'une politique de coordination des actions existantes et futures menées sur le territoire communautaire par les acteurs publics ou privés.</p> <p>Réflexion, négociation et mise en œuvre d'opérations relevant d'une politique contractuelle engagée avec le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat et/ou l'Union Européenne.</p> <p>Etude pour la coordination des CCAS et la création d'un CIAS.</p>	<p>Réflexion sur les actions à conduire, menée par la commission "services à la personne"</p>
		<p><b>13.3 Communication</b></p> <p>Communication et promotion du territoire communautaire</p>	
		<p><b>13.4 Tourisme</b></p> <p>Transport vers la base de loisirs à Saint-Pierre-de-Boeuf en faveur des élèves du primaire, dans la limite d'un déplacement par an et par classe (<i>au-delà, les communes peuvent participer au financement du transport</i>)</p>	
		<p><b>13.5 Emploi</b></p> <p>Gestion d'un service pour l'emploi et la formation</p> <p>Adhésion à l'association Mission Locale Gier-Pilat</p>	<p>Service rattaché à la Maison des services depuis juin 2015</p>
		<p><b>13.6 Maison des services</b></p> <p>Aménagement, entretien et fonctionnement d'une maison des services</p>	<p>En fonctionnement depuis juin 2015. Regroupe au total 5 agents de la CCPR</p>
		<p><b>13.7 Etudes</b></p> <p>Etudes permettant la prise de compétences nouvelles</p>	

**13.8 Plans Communaux de Sauvegarde**

Acquisition et gestion des moyens nécessaires à l'exécution des Plans Communaux de Sauvegarde

**ARTICLE 15 : ADHESION A UN SYNDICAT MIXTE**

**la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien peut adhérer à un syndicat mixte, par dérogation à l'article 5214-27 du CGCT.**

A la demande expresse d'une ou plusieurs communes membres, la Communauté de Communes pourra réaliser, dans la limite de son objet social, une maîtrise d'ouvrage déléguée, dans le cadre de la législation et dans le respect des principes d'égalité et de liberté du commerce et de l'industrie, tous types d'investissements dans des conditions et modalités fixées par convention avec la ou les communes intéressées.

**ARTICLE 17 : PRESTATION DE SERVICE**

En application du CGCT, la Communauté de Communes pourra par convention, et dans la limite de ses compétences, assurer des prestations de service pour le compte d'une collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, dans le respect des règles de publicité et de concurrence.

Les conditions de financement de ces prestations seront définies par convention.

Ces prestations de services seront retracées dans un budget annexe dont les recettes correspondent au service assuré, ainsi que les contributions de la collectivité ou de l'établissement public au bénéfice duquel la prestation est assurée.

**ARTICLE 18 : CONVENTIONS ET MISE A DISPOSITION DE SERVICES**

La Communauté de Communes et ses communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

**ARTICLE 19 : VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS**

Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Toute décision sera prise par délibération.

DOCUMENT DE TRAVAIL

GOUVERNANCE		GOUVERNANCE	
<p><b>Un Conseil Communautaire composé de 36 conseillers titulaires et 8 conseillers suppléants (composition suite à Accord Local)</b></p> <p>Bourg-Argental : 6 titulaires            Burdignes : 1 titulaire et 1 suppléant            Colombier : 1 titulaire et 1 suppléant            Graix : 1 titulaire et 1 suppléant            Jonzieux : 3 titulaires            La Versanne : 1 titulaire et 1 suppléant            Le Bessat : 1 titulaire et 1 suppléant            Marllhes : 3 titulaires            Planfoy : 2 titulaires            St-Genest-Malifaux : 6 titulaires            St-Julien-Molin-Molette : 3 titulaires            St-Régis-du-Coin : 1 titulaire et 1 suppléant            St-Romain-les-Atheux : 2 titulaires            St-Sauveur-en-Rue : 3 titulaires            Tarentaise : 1 titulaire et 1 suppléant            Thélis-la-Combe : 1 titulaire et 1 suppléant</p> <p><b>Un Bureau composé du Président et de 8 Vice-Présidents</b>            (dont 3 Maires et 6 autres élus)</p> <p><b>Sept Commissions Thématiques :</b>            Economie            Equipements Touristiques Communautaires            Aménagement de l'espace et Développement Durable            Promotion du Territoire - Communication - Internet            Culture-Social            Finances Relations Institutionnelles            Grands Projets (Dont Très Haut Débit et Eolien)</p> <p>ainsi que :</p> <p>Une Commission Spécifique : Le Conseil des Maires (Tous les Maires + Bureau)            traitant des questions de coopération, mutualisation et de solidarité</p>	<p>DOCUMENT DE TRAVAIL</p>	<p><b>Un Conseil Communautaire composé de 35 conseillers titulaires (composition suite à Accord Local)</b></p> <p>Bessey : 2 titulaires            La Chapelle-Villars : 2 titulaires            Chavanay : 4 titulaires            Chuyer : 2 titulaires            Lupé : 2 titulaires            Maclas : 3 titulaires            Mallevat : 2 titulaires            Pélussin : 5 titulaires            Roisey : 2 titulaires            Saint-Appolinard : 2 titulaires            Saint-Michel-sur-Rhône : 2 titulaires            Saint-Pierre-de-Bœuf : 3 titulaires            Véranne : 2 titulaires            Vérin : 2 titulaires</p> <p><b>Un Bureau composé du Président, de 7 Vice-Présidents et 6 membres (tous les membres du Bureau sont Maires)</b></p> <p><b>Neuf Commissions Thématiques :</b>            Services à la personne            Tourisme            Aménagement de l'espace, urbanisme et habitat            Développement économique            Communication            Finances            Médiathèque            Eau            Environnement</p> <p>ainsi que :</p> <p>deux conseils d'exploitation : base de loisirs et assainissement non collectif ; un comité de pilotage pour le cinéma</p>	